



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 1er juin 2020 à 15 h 25 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée par visioconférence sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire, présent physiquement.

M. Steve Robitaille est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste physiquement à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 juin 2020.
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.
5. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Avis de motion – règlement n°471-2020 – Règlement sur les animaux
 - 5.2 Octroi de contrat –Proanima – gestion animalière
 - 5.3 Nomination – autorité compétence – application du règlement n°471-2020
 - 5.4 Autorisation d'accès – 60e Rue Est
6. FINANCES
 - 6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe - Faits saillants
 - 6.2 Dépôt – rapport de transferts budgétaires
 - 6.3 Aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain
 - 6.4 Aide financière – marché Venise – service de sécurité
 - 6.5 Ouverture des enveloppes budgétaire – fonds de roulement – projets 2020
 - 6.6 Appropriations – surplus non-affecté
 - 6.7 Demande de caution – MRC Haut-Richelieu – projet de fibre optique
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur – mai 2020



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Adoption – modifications aux schémas de couverture de risques

8.2 Autorisation – partage de fréquence radio – Municipalité de Saint-Sébastien

9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

9.2 Octroi de contrat – service d'inspection - Gestim Inc.

9.3 Nomination – autorité compétente – application des règlements d'urbanisme

10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

10.1 Octroi de contrat – Roberts & Cie Ltée

10.2 Octroi de contrat – Tetra Tech – plan directeur eaux usées – secteur ouest

11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11.1 Autorisation de signature – contrats marché public

12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

12.1 Autorisation de signature – entente avec J. Gagné Excavation – matière organique

12.2 Embauche – Heidi Brodeur

12.3 Octroi de contrat – Kalitec Inc. – pancartes directionnelles

12.4 Octroi de contrat – XX – pavage

12.5 Octroi de contrat – B. Frégeau & Fils Inc. - pumphtrack

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. COMPTES DU MOIS

14.1 Déboursés du mois de mai 2020

15. PÉRIODE DE QUESTION

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



11919-06-01

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 1er juin 2020 à 15 h 25 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée par visioconférence sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire, présent physiquement.

M. Steve Robitaille est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste physiquement à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020, 418-2020 du 7 avril 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 478-2020 du 22 avril 2020, 483-2020 du 29 avril 2020, 501-2020 du 6 mai 2020, 509-2020 du 13 mai 2020, 531-2020 du 20 mai 2020 et 544-2020 du 27 mai 2020 qui ont prolongé l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui vient abroger l'arrêté 2020-004 pour reconduire le droit au conseil de siéger en l'absence du public et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance publique par tout moyen de communication en autant que celle-ci puisse être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte unanimement que la présente séance soit tenue à l'absence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE Monsieur, Landry, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 15 h 25.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11920-06-01

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er juin 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er juin 2020.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ordinaire étant à huis clos, il n'y a aucune période de questions.

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

11921-06-01

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Avis de motion – règlement n°471-2020 – Règlement sur les animaux

Le maire M. Jacques Landry dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement n° 471-2020 sur les animaux.

11922-06-01

5.2 Octroi de contrat –Proanima – gestion animalière

CONSIDÉRANT le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités municipales qui découlent de ce règlement provincial ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une gestion animalière de manière professionnelle afin d'assurer la sécurité des employés, des individus et des animaux.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de gestion animalière à l'organisme Proanima pour une durée de 5 ans au coût annuel de 13 416,84 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les conditions stipulées dans le contrat de service.

D'AUTORISER le paiement pour l'année 2020 au montant de 7 525,47 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire-suppléant et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de service.

11923-06-01

5.3 Nomination – autorité compétence – application du règlement n°471-2020



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'organisme Proanima pour la gestion animalière du territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n°471-2020 déposé en séance tenante et son règlement qui sera adopté lors d'une prochaine séance publique.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE NOMMER l'organisme Proanima ainsi que toute personne exerçant la fonction d'inspecteur municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec en tant qu'autorité compétente dans l'application du règlement n°471-2020 qui entrera en vigueur prochainement.

11924-06-01

5.4 Autorisation d'accès – 60e Rue Est

CONSIDÉRANT que les propriétés situées sur la Pointe Jameson possèdent un ou plusieurs droits de passage déterminé par des servitudes spécifiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire du droit de passage ;

CONSIDÉRANT que la gestion du droit de passage de la 60e Rue Est est problématique depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que des nouvelles mesures ont été mises en place pour que la Municipalité puisse assurer une meilleure gestion de la mise à l'eau des embarcations et éviter de générer des nuisances pour les propriétés environnantes.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un droit d'accès à l'eau par la 60e Rue Est à tous les résidents de la Pointe Jameson selon les modalités du contrat de prêt de clé en annexe de la présente résolution ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats pour l'accès à l'eau.

6 FINANCES

6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe - Faits saillants

Le conseil municipal de Venise-en-Québec prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport financier 2019 consolidé.

Le maire présente les faits saillants du rapport financier comme suit :

- Revenus de fonctionnement 4 275 527 \$;
- Dépenses de 3 901 153 \$;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- Remboursement de la dette de 444 226 \$;
- Surplus de fonctionnements de l'exercice 944 909 \$

6.2 Dépôt – rapport de transferts budgétaires

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de transfert budgétaire pour le mois de mai 2020 par le directeur général secrétaire-trésorier.

11925-06-01

6.3 Aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain

CONSIDÉRANT le projet de refonte du site web de la S.I.T.E du Lac Champlain ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE BONIFIER l'aide financière de l'exercice 2020 d'un montant de 25 000 \$.

11926-06-01

6.4 Aide financière – marché Venise – service de sécurité

CONSIDÉRANT que le contexte pandémique a mené le gouvernement a décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a apporté une pression accrue auprès des services essentiels dans la gestion des mesures d'hygiène ;

CONSIDÉRANT que le marché de Venise a dû procéder à l'embauche d'un gardien de sécurité sur une base contractuelle.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de 5 200 \$ au marché Venise.

11927-06-01

6.5 Ouverture des enveloppes budgétaires – fonds de roulement – projets 2020

CONSIDÉRANT les nombreux projets pour l'année 2020 qui prennent leur source de financement dans le fonds de roulement ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'ouverture des enveloppes budgétaires au fonds de roulement pour l'exercice 2020 pour les projets suivants :

Vidange des boues (2020) - 2e partie : 30 000,00 \$

Réparation PP3 - mécanique seulement (2020) : 50 000 \$

Pump Track (2020) : 35 000,00 \$

Pavage rue - 23e, 24e, 34e (2020) : 30 000,00 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2021.

11928-06-01

6.6 Transferts budgétaires – surplus non affecté

CONSIDÉRANT le remboursement lié aux modalités de l'entente de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau Henryville-Venise, lesquelles viennent partager le coût de fonctionnement sur la consommation réelle ;

CONSIDÉRANT que lesdites sommes proviennent des utilisateurs d'eau de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que, par principe d'équité, il importe de réserver ces sommes pour les utilisateurs d'eau du territoire de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire aussi d'utiliser le poste budgétaire d'excédent affecté lié au remboursement sur les matières résiduelles relatif au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE TRANSFÉRER les sommes de la manière suivante :

DE		VERS	
Poste budgétaire	Montant	Poste budgétaire	Montant
59-110-10	498 200.34 \$	59-131-10	441 419 \$
		59-131-12	56 781.34 \$

11929-06-01

6.7 Appropriation – surplus affecté – compteur d'eau

CONSIDÉRANT l'achat des compteurs d'eau entérinée par la résolution 11855-03-02 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser les sommes affectées provenant du remboursement de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau Henryville-Venise ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE S'APPROPRIER les sommes de la manière suivante :

DE		VERS	
Poste budgétaire	Montant	Poste budgétaire	Montant
59-131-10	97 876.61\$	03-510-10-000-00	97 876.61 \$



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



11930-06-01

6.8 Demande de caution – MRC Haut-Richelieu – projet de fibre optique

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a fait des approches au niveau de la desserte pour son territoire auprès de Développement Innovations Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Venise en Québec accepte la proposition de Développement Innovations Haut-Richelieu d'installer sur l'ensemble de son territoire la fibre optique ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec avait adhéré aux projets 31476 PIFO – Haut-Richelieu et 31481 PIFO – Noyan qui était subventionné par Industrie Canada, le tout en vue de la réalisation de la construction en fibre optique d'une partie de son territoire au montant de 74 010 \$ comme il a été résolu par la résolution 13805-15 de la MRC du Haut-Richelieu ;

Considérant le montant déjà cautionner ainsi que le montant additionnel ceci portera la responsabilité a un maximum de 774,010 \$ de la caution, qui est prise en charge par la MRC du Haut-Richelieu, s'il y avait défaut de la part de Développement Innovations Haut-Richelieu ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la MRC du Haut-Richelieu d'augmenter de 700,000\$ sa responsabilité de caution pour donner suite au projet de terminer la construction sur son territoire de l'infrastructure de fibre optique ;

DE DEMANDER que la MRC du Haut-Richelieu fasse les démarches nécessaires afin que celle-ci cautionne Développement Innovations Haut-Richelieu pour ce projet.

7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport inspecteur – mai 2020

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er mai au 31 mai 2020.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11931-06-01

8.1 Adoption – modifications aux schémas de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 30 et 20 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q.,C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération modifiée au ministre de la Sécurité publique pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit procéder à l'adoption des modifications et du plan de mise en œuvre prévu pour leur territoire respectif ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Venise-en-Québec ont pris connaissance du contenu des modifications et du plan de mise en œuvre du projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier ;

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec adopte les modifications et le plan de mise en œuvre intégré au projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de deuxième génération ;

DE TRANSMETTRE la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

11932-06-01

8.2 Autorisation – partage de fréquence radio – Municipalité de Saint-Sébastien

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien ne bénéficie plus de la couverture des fréquences radio de la Municipalité d'Henryville ;

CONSIDÉRANT que le service incendie de la Municipalité de Venise-en-Québec est en entraide automatique pour desservir la Municipalité de Saint-Sébastien ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien est en cours de démarche auprès d'Industrie Canada pour implanter sa propre fréquence radio ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pallier à la couverture en attendant que la Municipalité de Saint-Sébastien puisse être autonome en matière de communication.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur du service incendie à faire les démarches nécessaires pour que la Municipalité de Saint-Sébastien puisse utiliser temporairement la fréquence radio du service incendie de Venise-en-Québec jusqu'à ce que la Municipalité de Saint-Sébastien possède sa propre fréquence.

9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11933-06-01

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 282, 51e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- 215, 25e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire ;
- 210, 34e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire ;
- 536, avenue Missisquoi – construction bâtiment principal.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

11934-06-01

9.2 Octroi de contrat – service d'inspection - Gestim Inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préserver une image de marque à Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'efforts sont déployés par la Municipalité pour assurer un aménagement public attrayant et propre ;

CONSIDÉRANT que chaque citoyen est responsable d'entretenir sa propriété en respect des règlements de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que sa réglementation en matière de nuisance et d'urbanisme soit respectée.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat de service d'inspection à la firme Gestim Inc., le tout selon les modalités définies dans l'offre de service du 28 mai, pour un montant maximal de 24 000 \$ pour l'année 2020.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de service avec la firme Gestim Inc.

11935-06-01

9.3 Nomination – autorité compétente – application des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a confié un mandat à la firme Gestim Inc. pour le service d'inspection municipale ;

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE NOMMER M. Noé Bünzli pour qu'il soit autorisé, en tant que fonctionnaire désigné, à agir à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et de responsable de l'émission des permis.

10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11936-06-01

10.1 Octroi de contrat – Roberts & Cie Ltée

CONSIDÉRANT les travaux mécaniques requis à la station de pompage 3 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à deux appels d'offres par invitation ;

CONSIDÉRANT que la soumission de Roberts & Cie Ltée est la plus basse ;

CONSIDÉRANT que 39% des coûts sont payés par la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la firme Roberts & Cie Ltée pour la réparation du poste de pompage 3 au coût de 39 500 \$ plus les taxes applicables.

11937-06-01

10.2 Octroi de contrat – Tetra Tech – plan directeur eaux usées – secteur ouest

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter de plan directeur d'eaux usées pour mieux planifier les investissements ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre en compte la capacité de développement naturel de la Municipalité dans son ensemble.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat d'élaboration du plan directeur d'eaux usées du secteur ouest à la firme Tetra Tech au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11938-06-01

11.1 Autorisation de signature – contrats marché public

CONSIDÉRANT la résolution 11859-03-02 autorisant la responsable des loisirs, de la culture et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats avec les commerçants du marché public ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les clauses portant sur les heures d'ouvertures du marché ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité du marché public.

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la responsable des loisirs, de la culture et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats annuels modifiés et/ou les avenants à intervenir avec les commerçants.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

11939-06-01

12.1 Autorisation de signature – entente avec J. Gagné Excavation – matière organique

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer des matières organiques et naturelles de se retrouvant sur l'espace public municipal ;

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de service avec J. Gagné Excavation concernant la disposition des matières organiques et naturelles de la Municipalité.

11940-06-01

12.2 Embauche – Heidi Brodeur

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre supplémentaire relatif à l'entretien estival.

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Heidi Brodeur à titre d'étudiante à la voirie pour un montant de 15\$/h, et ce, à partir du 1er juin 2020.

11941-06-01

12.3 Octroi de contrat – Daudi Pavage Excavation

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait une demande auprès de la députée provinciale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de prolongement de réseau, le conseil avait décidé de reporter le pavage à l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que les prix actuels du marché pour le bitume sont très compétitifs.

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Daudi Pavage Excavation pour procéder à une couche de base sur la 22e Avenue Ouest, 23e Avenue Ouest/34e Rue Ouest et 24e Avenue Ouest pour un montant de 27 624.06 \$ plus les taxes applicables.

11942-06-01

12.4 Octroi de contrat – B. Frégeau & Fils Inc. – pumphtrack

CONSIDÉRANT l'aide financière de Loisir et sport Montérégie que la Municipalité a reçue dans le cadre du projet de construction d'un Pumphtrack ;

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'OCTROYER el contrat à la firme B. Fréreau & Fils Inc. pour la construction d'un Pumtrack pour un montant 15 500 \$ plus les taxes applicables.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 COMPTE DU MOIS

11943-06-01

14.1 Déboursés du mois de mai 2020

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de mai 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 262 081,16 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ordinaire étant à huis clos, il n'y a aucune période de questions.

11944-06-01

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé. Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée du 1^{er} juin 2020 à 15 h 50.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

CHÈQUES	FOURNISSEURS	MONTANT
<u>MAI</u>		
C2000192	S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN	- \$
C2000193	AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC	10 577,00 \$
C2000194	BERRARD INSPECTIONS	7 588,67 \$
C2000195	CARDIO CHOC	- \$
C2000196	CENTRE HI-FI GROUPE SELECT ST-JEAN	862,30 \$
C2000197	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	104 775,00 \$
C2000198	GARAGE YVES ST-LAURENT	97,52 \$
C2000199	GAGNÉ MARTIN	6,72 \$
C2000200	MISSION COMMUNICATIONS, LLC	307,11 \$
C2000201	SAUVE-GARDE NATURE	80,00 \$
C2000202	BUNKER FIRE & SAFETY INC	399,00 \$
C2000203	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE	89,68 \$
C2000204	COPARDÈS CANADA INC.	330,00 \$
C2000205	DRUIDE INFORMATIQUE INC.	124,17 \$
C2000206	EMRN	1 565,96 \$
C2000207	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR	338,66 \$
C2000208	JAGUAR MÉDIA	327,68 \$
C2000209	MARTECH INC.	1 454,32 \$
C2000210	SUPER SOIR	1 076,28 \$
C2000211	ARTICLES PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS	80,48 \$
C2000212	LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES	131,91 \$
C2000213	C. LA. SOLUTION	160,97 \$
C2000214	HODGSON, THOMAS	459,90 \$
C2000215	ICARIUM GROUPE CONSEIL INC.	2 615,68 \$
C2000216	LOCATEQ	423,69 \$
C2000217	MARTECH INC.	865,19 \$
C2000218	MOTO SPORT G&L	349,35 \$
C2000219	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	- \$
C2000220	AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC	2 512,21 \$
C2000221	BOIVIN & GAUVIN	241,45 \$
L2000147	DESJARDINS SERVICE DE PAIE	- \$
L2000148	LALONDE NICOLE	62,50 \$
L2000149	PITNEY BOWES	- \$
L2000150	SIMCO	- \$
L2000151	AUDETTE DANIEL	35,00 \$
L2000152	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	8 048,25 \$
L2000153	ETHIER AVOCATS INC.	423,23 \$
L2000154	HYDRO QUÉBEC	8 306,32 \$
L2000155	LALONDE NICOLE	35,00 \$
L2000156	LANGÉVIN PAULE	35,00 \$
L2000157	PAPETERIE COWANSVILLE	103,47 \$
L2000158	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	150,18 \$
L2000159	TÉLUS	128,59 \$
L2000160	XITTEL INC.	183,79 \$
L2000161	MINISTÈRE DU REVENU (TPS-TVQ PAYABLE)	3 334,45 \$
L2000162	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	281,04 \$
L2000163	BORDO, LANA	600,00 \$
L2000164	DESJARDINS	150,00 \$
L2000165	EUROFINS / ENVIRONEX	689,28 \$
L2000166	G.M.A.C.	518,26 \$
L2000167	HYDRO QUÉBEC	5 952,67 \$
L2000168	L'HOMME ET FILS ENR	2 521,25 \$
L2000169	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE	1 948,03 \$
L2000170	PAPETERIE COWANSVILLE	505,89 \$
L2000171	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	141,37 \$
L2000172	PUROLATOR INC.	59,63 \$
L2000173	TÉLÉBEC LTÉE	130,26 \$
L2000174	TETRA TECH QI INC.	1 423,41 \$
L2000175	CHOINIÈRE & MORIN INC.	19 903,49 \$
L2000176	CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	1 580,91 \$
L2000177	FERME BELLE-MANA	1 523,42 \$
L2000178	MARCHÉ VENISE	877,53 \$
L2000179	SIMCO	622,59 \$
L2000180	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	284,27 \$
L2000183	DESJARDINS SERVICE DE PAIE	338,43 \$
L2000185	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	21 774,41 \$
L2000186	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	1 231,83 \$
L2000187	SIMCO	3 528,01 \$
L2000189	HYDRO QUÉBEC	2 081,04 \$
L2000190	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	282,41 \$
L2000191	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	139,18 \$
L2000192	PUROLATOR INC.	15,55 \$
L2000193	TÉLUS	128,59 \$
	SOUS-TOTAL:	227 919,43 \$
	SALAIRES AU 23-05-2020	34 161,73 \$
		262 081,16 \$